



République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 09 février 2024

Membres en exercice :	Date de la convocation: 31/01/2024
9	<i>L'an deux mille vingt-quatre et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
Présents : 7	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ
Votants: 8	
Pour: 8	Représentés: Ferdinand HUGEL par Aurore HUGEL
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Vera BLAGÉVA
	Secrétaire de séance: Christophe SALVAT

Objet: Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I) - DE_2024_07

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que suite à la démission de Mme GAMBUS Béatrice, il est nécessaire de désigner, pour la remplacer, un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER M. SALVAT Christophe, 2ème Adjoint, domicilié 18 rue du Lavoir 11 190 ANTUGNAC, salvatc@wanadoo.fr, 06 79 41 97 41, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___